

Bangladesh : syndicats sous pression et 7 millions d'enfants au travail

Geplaatst op woensdag 03 oktober 2012 | 



2 octobre 2012 : Le nouveau rapport de la Confédération syndicale internationale (CSI) sur les normes fondamentales du travail au Bangladesh, publié pour coïncider avec l'examen, par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des politiques commerciales du pays, révèle de sérieux problèmes liés à des violations de la liberté syndicale et du droit de négociation collective, ainsi qu'au travail des enfants et au travail forcé.

Il a été établi dans le rapport que la législation du Bangladesh ne garantissait pas la liberté syndicale, le droit de négocier collectivement et de faire grève de façon appropriée. La loi prévoit en effet trop d'obligations de même que des procédures complexes pour enregistrer une organisation syndicale, et, dans la pratique, bon nombre de demandes sont rejetées. Dans le pays, les pratiques antisyndicales de la part des employeurs sont monnaie courante et incluent des menaces, des renvois, des poursuites judiciaires contre les syndicalistes et des actes d'intimidation. Les forces de police ont exagérément recours à la force pour disperser les travailleurs qui manifestent, occasionnant des blessures, parfois mortelles. Il existe une législation du travail spécifique pour les zones franches industrielles du pays qui ne garantit même pas les droits fondamentaux. La main-d'œuvre de ces zones ne peut ni se syndiquer, ni négocier collectivement. Depuis de nombreuses années, l'Organisation internationale du Travail a recommandé aux autorités qu'elles procèdent à de nombreux amendements de la législation pour qu'elle respecte les conventions internationales du travail nos 87 et 98, mais le gouvernement n'en a pas encore tenu compte.

Il n'existe pas de protection pour les femmes contre le harcèlement sexuel au travail qui pose de sérieux problèmes au Bangladesh. Les femmes sont aussi victimes d'un important écart salarial et sont en général concentrées dans des secteurs économiques faiblement rémunérés.

Le travail des enfants est un problème alarmant dans le pays où sept millions d'enfants travaillent, dont 1,3 million dans les pires formes du travail des enfants. On les retrouve dans un vaste éventail d'activités dans tous les secteurs. Du reste, la législation ne protège pas les travailleurs migrants contre le recrutement frauduleux et bon nombre d'entre eux sont obligés de travailler sans être rémunérés. Au niveau de la traite d'êtres humains, des rapports font état de complicités entre d'une part les autorités et les hommes politiques, et de l'autre, le crime organisé.

[Lire le rapport complet \(en anglais\)](#)